

Commune de LARNOD

Conseil municipal du vendredi 16 octobre 2015

Procès-verbal de séance

Etaient présents :

Messieurs : Jacky AVIS, Serge BERGEROT, Georges BINET, Jean-Jacques CLAUSSE, Daniel CUENOT, Sébastien CUINET, Jean-Philippe DEVEVEY, Jean-Marie DOLLAT et Hugues TRUDET.

Procurations : Michaël FRACHEBOIS à Sébastien CUINET
Annonciat MICHEL-AMADRY à Daniel CUENOT
Anne TRONCIN à Hugues TRUDET
Cécilia BERTIN à Jean-Jacques CLAUSSE
Frédérique BOURGEOIS à Jean-Marie DOLLAT

Absent : Tony ANDREY

I. Désignation du secrétaire de séance

Monsieur Daniel CUENOT est désigné, à l'unanimité, secrétaire de séance.

II. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du vendredi 4 septembre 2015

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il y a lieu d'approuver le procès-verbal du conseil municipal du vendredi 4 septembre 2015.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal approuvent, à l'unanimité, le procès-verbal du conseil municipal du vendredi 4 septembre 2015.

III. Attributions du Maire :

o Aménagement de RD 308 entre la chapelle et carrefour du chemin Neuf :

Sur demande du président du SYDED, le Maire propose au conseil municipal de confirmer la délibération prise lors du conseil municipal du 4 septembre dernier, selon le modèle fourni par le syndicat.

L'estimation sommaire du coût global de l'opération s'élève à 179 960 €.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire, et en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés :

- S'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget primitif de la commune ;
- Demande au SYDED d'assurer la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble des travaux définis ci-dessus ;
- Autorise la Maire à signer la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage jointe relative aux travaux d'éclairage public et de génie civil de télécommunication ;

- Autorise le Maire à signer la convention financière jointe relative à l'ensemble des travaux, ainsi que l'annexe « prévisionnelle », et à signer tous documents nécessaires au bon déroulement de cette opération.

Par ailleurs, le maire précise suite au conseil municipal du 4 septembre dernier avoir pris l'attache du département afin de déposer les dossiers de subvention avant le 31 octobre. Il poursuit en indiquant que la consultation des entreprises sera lancée début novembre pour une remise des offres avant le 15 décembre.

○ Eléments importants évoqués lors du conseil communautaire de la CAGB du 24 septembre :

➤ **Mise aux normes accessibilité des arrêts de bus**

En tant qu'Autorité organisatrice des transports, le Grand Besançon a l'obligation de déposer auprès des services de l'Etat un Schéma Directeur portant accessibilité programmée du réseau Ginko. Il porte sur le traitement des cheminements, des arrêts et du matériel roulant, sur une période de trois ans. Les travaux ont été priorisés en fonction de la fréquentation des lignes et des arrêts. L'ensemble des travaux de mise en accessibilité des arrêts urbains et périurbains représentent un investissement estimé à 1,5 M€ à répartir sur trois ans. Chaque commune devra comporter un arrêt aux normes accessibilité. La priorité sera donnée sur le territoire de Larnod à l'arrêt de bus de la mairie.

➤ **Ligne de bus en site propre entre la Gare Viotte et le pôle TEMIS**

Suite à l'enquête publique qui s'est déroulée du 8 juin au 17 juillet, le commissaire enquêteur a donné un avis favorable à l'utilité publique du projet. Il a assorti son avis de deux réserves. La première porte sur la mise en œuvre effective d'un système accordant la priorité des bus aux intersections. La seconde s'apparente à une recommandation à l'égard de la poursuite des études de doublement du pont de la Gibelotte pour permettre sa réalisation rapide en tant que de besoin. Le coût de l'opération est estimé à 15 M€. La mise en service est annoncée au printemps 2017.

➤ **Bilan du réseau GINKO du 1^{er} septembre 2014 au 31 août 2015**

Le niveau de fréquentation est supérieur à celui constaté avant les travaux du tramway. Ces douze derniers mois, il y a eu 25,3 millions de voyages dont 39 % en Tram, 54 % en bus et 7 % en périurbain. Par jour, on compte 97 000 voyages. A titre de comparaison, sur une année, chaque Grand Bisontin emprunte en moyenne 140 fois le réseau de transport public. Dans les agglomérations de taille comparable (100 à 200 000 habitants), la moyenne ne dépasse pas 62 voyages par an et par habitant. Au vu de la fréquentation du réseau GINKO, s'il est perfectible, on peut raisonnablement penser que le réseau de transport en commun est déjà très satisfaisant.

➤ **Bilan 2014 de la délégation de service public relative à la gestion des pépinières et de l'hôtel d'entreprises de PALENTE et de TEMIS Innovation**

Dans le cadre de sa compétence en matière de développement économique, le Grand Besançon favorise la création d'entreprises en proposant des hébergements en pépinières ou en hôtels. Les prestations offertes par les pépinières sont l'accueil, le suivi, les services administratifs, la documentation, l'animation etc.

21 entreprises ont été hébergées en 2014 au sein de TEMIS Innovation, représentant 97 emplois. Le taux de remplissage moyen est de 93 %. L'activité essentielle tourne autour des microtechniques.

S'agissant de la pépinière d'entreprises de PALENTE, le taux de remplissage moyen est de 92 %. 33 entreprises ont été hébergées au cours de l'année 2014, représentant 47 emplois. Les secteurs d'activité sont les services (44%), l'artisanat (28 %), la production (12%) et le commerce (16%).

IV. Délégations de fonction accordées aux adjoints :

IV.1 Adjoint aux finances et aux marchés publics :

o Créances irrécouvrables et modifications budgétaires :

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que sur proposition de Monsieur Gildas HENRIOT, Trésorier, il y a lieu d'accepter l'admission en non-valeur de créances constatées.

En effet, plusieurs créances n'ont pas été recouvrées malgré son intervention :

- o Deux locations de salle en 2010 pour un montant de 338 €
- o Plusieurs repas de cantine en 2010 pour un montant global de 200,38 €
- o Une redevance d'assainissement à hauteur de 49,04 € en 2003.

Soit un montant total pour les deux budgets (communal et assainissement) de 587,72 €.

Dans ces conditions, il y a lieu de procéder aux modifications budgétaires suivantes :

Budget communal :

Compte 022 chapitre 022	-	550,00 €
Compte 6542 chapitre 65	+	550,00 €

Budget assainissement :

Compte 022 chapitre 022	-	50,00 €
Compte 6542 chapitre 65	+	50,00 €

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal acceptent, à l'unanimité, les admissions en non-valeur ainsi que les modifications budgétaires.

IV.2 Adjoint à l'urbanisme et à l'habitat :

o Instruction des actes d'urbanisme :

Décision de non opposition à déclaration n°025 328 15 C0014, déposée le 15 septembre 2015 par M. Denis TOURRAIN pour la réalisation d'une fenêtre de toit.

o Information sur la réglementation d'urbanisme :

Il est rappelé solennellement qu'en matière de clôture, la réglementation applicable prévoit la réalisation de clôture de 1,50 m de hauteur maximum dont 0,50 m de murs bahuts.

Des réalisations de murs récents ne respectent absolument pas cette règle. Des contrôles seront organisés et des mises en demeure de se mettre en conformité seront adressées aux intéressés.

IV.3 Adjoint au RPI, aux associations et à la communication :

○ Organisation du périscolaire :

L'ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) de notre école a été enregistré en préfecture courant août. Le PEDT (Projet Educatif Territorial) a été déposé fin septembre, conformément aux exigences de la DDCSPP. Ne reste plus qu'à finaliser le projet pédagogique qui sera déposé début novembre.

La surtaxation pour les enfants de Larnod et le passage du bus à 15 h 30 au lieu de 16 h 30 décidés par Pugey ont entraîné un retour massif d'enfants sur notre cantine et dans les TAP. La capacité d'accueil de 50 enfants de la cantine est régulièrement dépassée. Comment y remédier ? Plusieurs propositions sont émises :

- renvoyer les petits de Pugey manger dans leur village
- renvoyer les CM de Larnod manger à Pugey, avec prise en charge par la commune de Larnod de la surtaxe de 1.30 €.

Aucune solution n'ayant été adoptée, rendez-vous sera pris à la DDCSPP pour essayer d'obtenir une dérogation du fait de la situation exceptionnelle de la rentrée.

○ Contrat Temps libre passé avec les FRANCAS :

L'adjoint présente la nouvelle convention avec les Francas concernant les activités extrascolaires des vacances. Cette convention tripartite (Larnod, Pugey, les Francas) courra du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2018. Elle peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties avec préavis de 6 mois avant une fin d'année. Donc, pour l'instant, rien n'est changé avec Pugey.

IV.4 Adjoint à l'entretien, aux travaux et à la forêt :

○ Affouage 2015-2016 :

Après l'exposé de l'adjoint en charge de l'exploitation forestière, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité moins une voix (abstention) :

- Destine le produit des coupes (houppiers, taillis, perches, brins et petites futaies) des parcelles 17 et 18 EA 2014 et Pn° 13 EA 2015 d'une superficie cumulée de 10.87 ha à l'affouage sur pied ;
- Décide de délivrer les autorisations d'exploitation de la parcelle 13, selon le nombre d'affouagistes, la décision finale étant confiée au maire ;
- Arrête le règlement d'affouage joint à la présente délibération ;
- Fixe le montant de la taxe d'affouage à 8 € TTC le stère mesuré.

○ Eléments importants évoqués lors du conseil syndical du SIVOM du 2 octobre :

Modification de l'annualisation du temps de travail des agents en 2016 :

- Du 1^{er} avril au 30 septembre : 8 heures par jour, 5 jours par semaine, soit 40 h/semaine

- En dehors de cette période : 7h30 par jour, 4 jours par semaine, soit 30h/semaine. L'effectif minimum étant fixé à un tiers (une équipe sur trois).

Adhésion à l'appel à projets « zéro pesticide en Franche-Comté »

L'utilisation de produits phytosanitaires sera interdite au 1^{er} janvier 2017. Plusieurs techniques alternatives sont envisagées : désherbages manuel, mécanique, thermique, ...

Concernant le désherbage des voiries et trottoirs, le SIVOM envisage l'acquisition d'une machine porte-outils, équipées de brosses rotatives métallique ou nylon selon le type de surface.

Le coût d'un tel équipement est de l'ordre de 15 000 €, subventionné par l'agence de l'Eau à hauteur de 80 %. Une démonstration est prévue d'ici la fin du mois.

Acquisition d'un broyeur de branches

Le SIVOM a commandé un broyeur de branche dans le cadre du dispositif proposé par le SYBERT. Le matériel est subventionné à 80 % par le SYBERT et l'ADEME. Il est destiné à réduire les déchets verts dans les déchetteries. Il sera livré très prochainement. Il est prévu d'en faire bénéficier les habitants selon des modalités restant à définir (collecte, zone de broyage, récupération des copeaux, etc.).

Comptabilité analytique

Le SIVOM s'est équipé d'un dispositif de suivi de l'activité des agents, afin de quantifier les heures passées selon le type de tâche.

Du 1^{er} juillet au 30 septembre, les agents du SIVOM ont ainsi accompli 438 heures, dont les principaux postes sont : 171 heures d'entretien des espaces verts, 153 heures d'entretien de voirie, 50 heures d'entretien de bâtiments, 23 heures de travaux forestiers, 34 heures de nettoyage des massifs de fleurs.

A l'issue de son intervention, Jacky AVIS évoque l'activité du SIVOM sur la commune. A nouveau, il fait part aux élus de ses convictions quant à l'intérêt d'un agent communal. Le Maire lui répond qu'une étude a été engagée afin de déterminer avec précision les conditions de sortie d'une structure de coopération intercommunale. Si le coût de recrutement d'un agent et celui d'acquisition de matériels sont désormais bien évalués, il n'en est pas de même des risques juridiques, financiers et politiques du désengagement de la commune. Il propose donc de poursuivre la réflexion au sein de la municipalité, avant de présenter de manière plus globale le sujet au conseil municipal.

V. Questions diverses :

- Jean-Marie DOLLAT présente le sujet important de la réunion du comité syndical intercommunal des eaux de la haute Loue du 1 juillet 2015, à savoir le débat et le vote pour le choix du mode de gestion du service public de l'eau potable :

Le Président du SIEHL a présenté un rapport sur l'étude "Régie" et sur la Délégation de Service Public (DSP) expliquant d'abord la différence des deux modes de gestion et présentant ensuite le contenu de l'étude comparative.

L'étude a été réalisée avec l'aide du bureau d'ingénieurs RWB. L'approche financière présentait le détail des charges et produits de l'activité de gestion pour le mode Régie et pour le mode DSP. Ce sont les sociétés SDGE (société de distribution Gaz et Eaux) et Véolia qui ont répondu à l'appel d'offre du syndicat.

Il apparaissait que grâce à la mise en concurrence, SDGE baissait de 11% ses charges par rapport au montant actuel et restait de très peu inférieur à la proposition de Véolia et au coût Régie (rapporté au coût en € pour 120m³ d'eau, les tarifs simulés sont les suivants: 146,80 / 147,96 / 147,85 respectivement de SDGE/Véolia/Régie).

Le débat qui a suivi a permis de répondre aux questions portant sur cette étude et principalement sur les aspects financiers. L'ensemble du bureau a proposé de retenir le choix de rester en délégation de service public en continuant de confier la gestion à Gaz et Eaux.

Un vote à bulletin secret qui s'en est suivi s'est prononcé pour le mode de gestion déléguée avec 117 pour, 15 contre et 3 blancs ou nuls.

Estimant que l'eau n'était pas une marchandise, mais un bien universel qui ne doit pas produire de bénéfices financiers sous forme de dividendes, JM DOLLAT a voté contre.

Un deuxième vote à main levée a choisi avec 136 voix pour et 3 abstentions de renouveler le contrat avec SDGE pour une durée de 12 ans.

D'autre part, après vote de l'assemblée le comité syndical a choisi de maintenir les tarifs pour la période d'octobre 2015 à septembre 2016 identiques à la période précédente. La marge de 11% sera affectée à des dépenses d'investissement.


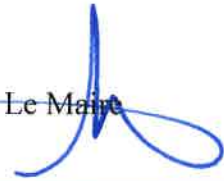
- Jean-Jacques CLAUSSE dresse l'état d'avancement du projet d'arboretum. Très prochainement, les arbres devant être abattus seront recensés. Leur abattage et leur débitage pourraient être confiés à un affouagiste. Cette question sera évoquée lors de la prochaine réunion de la commission « Travaux – forêt ». En tout état de cause, des mesures de sécurité devront être prises en interdisant tout promeneur dans la zone de chantier.

JJ CLAUSSE indique avoir reçu une première offre pour le mobilier ; elle lui paraît intéressante (prix, qualité des matériaux).

- Serge BERGEROT demande qu'un rappel soit fait sur le respect du domaine public (propreté, intégrité, etc.)

Après épuisement de l'ordre du jour, le maire lève la séance à 23h15.

LARNOD, le 23 octobre 2015

 Le Maire

Hugues TRUDET